



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BERBIE (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS.

N° 2022/54

Objet : Associations : Attribution des subventions pour l'année 2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et patrimoine » le 22 mars 2022.

Il est rappelé que ces dossiers ont été analysés conformément au cahier des charges approuvé en Conseil de Communauté par délibération n°2016/21 du 15 mars 2016.

Concernant les associations de pêche, l'Association de pêche et de pisciculture de Saint-Paul/Damiatte et l'Association de la Gaule du Bagas pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les membres de la Commission « Culture et patrimoine » proposent de soutenir leurs actions à hauteur des montants suivants : 20 € pour les cartes « Mineurs » et 6 € pour les cartes « Découverte - 12 ans », considérant que les enfants n'ont pas une pratique régulière tout au long de l'année, tout comme l'action de bénévolat envers ces enfants.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

CULTURE :

Association	Commune siège social	Evènement	Subvention attribuée
ACPV	Vielmur Sur Agout	Fouilles et inventaire - JEP	650 €
ALSAM	Lautrec	Atelier du sabotier	1 250 €
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DE COCAGNE	Fréjeville	Fête de la Science 2022	500 €
ASSOCIATION MAAYAN	Saint-Paul Cap de Joux	Spectacle « Lettre à Antonio Saura »	1 000 €
ECLATS DE RIMES	Lautrec	Création d'un film	1 875 €
GERAHL	Lautrec	Visite château de Montpinier - Promotion JEP	1 000 €
GRAINES DE BIEN ETRE	Vielmur Sur Agout	Opération « N'en jetez plus ! »	375 €
L'ATELIER CITOYEN	Damiatte	Manifestation des métiers d'arts et de qualité ou de tradition ancienne	300 €
LA BAND'A VW	Guitalens L'Albarède	Rassemblement de véhicules anciens VW et concerts	300 €

LA RELEVE	Saint Julien du Puy	Expositions et résidences d'artistes	500 €
LA VIE MOYENNAGEUSE	Vielmur Sur Agout	Ateliers aux Granges - JEP	500 €
LAUTREC OBJECTIF BULLES	Lautrec	Festival de la BD	2 000 €
PINCEAUX DE COCAGNE	Lautrec	Festival « Les Pinceaux de Cocagne »	1 000 €
PROTEGEONS L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES RURAUX FREJEVILLOIS	Fréjeville	Exposition « Patrimoine apiculture et environnement »	500 €
SI & SI	Lautrec	Festival Festivaouût	2 500 €
SOCIETE TARNAISE DE SCIENCES NATURELLES	Vielmur Sur Agout	Journées de la biodiversité	500 €
TOTAL			15 050 €

SPORT :

Association	Commune siège social	Subvention attribuée
AIL LOVE BAD	Lautrec	300 €
ARTS MARTIAUX DU PAYS D'AGOUT	Damiatte	1 140 €
ASSOCIATION SPORTIVE PONEY CITY	Damiatte	660 €
BASKET DAMIATTE SAINT PAUL	Saint Paul Cap de Joux	1 060 €
CENTRE EQUESTRE CORBIERES	Damiatte	340 €
CLUB ATHLETISME VIELMUROIS	Vielmur Sur Agout	480 €
ECOLE DE FOOT PAYS D'AGOUT	Vielmur Sur Agout	1 180 €
LE CUQ SPORTIF	Cuq	360 €
OLYMPIQUE LAUTRECOIS	Lautrec	1 480 €
PING SAINT PAULAIS	Saint Paul Cap de Joux	1 140 €
TENNIS CLUB VIELMUROIS	Vielmur Sur Agout	440 €
UNION SPORTIVE VIELMUROISE	Vielmur Sur Agout	820 €
TOTAL		9 400 €

LOISIRS :

Association	Commune du siège social	Subvention attribuée
ASSOCIATION DE LA GAULE DU BAGAS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	Lautrec	500 €
ASSOCIATION DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE ST- PAUL/DAMIATTE	Saint Paul Cap de Joux	681 €
ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS D'AGOUT	Vielmur Sur Agout	380 €
LES MUSICALES DE LAUTREC	Lautrec	700 €
MJC LAUTREC	Lautrec	640 €
TOTAL		2 901 €

Il est proposé d'attribuer aux associations pour l'année 2022, un montant total de subventions de 27 351,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 27 351,00 € pour l'année 2022, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 14 avril 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le 14/04/2022



ID : 081-200034056-20220412-D2022_54-DE